



Prix Marc St-Cerny pour l'implication citoyenne

Cahier de candidature 2026



MRC de
**Marguerite
D'Youville**

Prix Marc St-Cerny

« La générosité est la clef de toutes les autres vertus. »

~ Descartes

DESCRIPTION DU PRIX

Le Prix Marc St-Cerny pour l'implication citoyenne est remis par la MRC de Marguerite-D'Youville à un(e) citoyen(ne) qui s'est illustré(e) par son engagement, sur une longue période, à l'amélioration de la société, dans le cadre de sa participation à des instances décisionnelles du territoire, ou dans d'autres domaines tels socioéconomiques, communautaires, bénévoles, etc.

ORIGINE DU PRIX

Depuis plusieurs années, la MRC encourage la participation citoyenne par le biais de la collaboration bénévole de citoyens au sein des différents comités décisionnels des deux organismes. Ainsi, année après année, plusieurs dizaines de personnes donnent de leur temps et de leur expertise au profit du développement socioéconomique et culturel de la région, sans rien demander en retour.

C'est dans le but de remercier ces personnes dévouées que la MRC de Marguerite-D'Youville a créé le *Prix Marc St-Cerny pour l'implication citoyenne*. Décerné pour une première fois en décembre 2012, ce prix permet d'honorer et de reconnaître publiquement ces personnalités qui contribuent au quotidien à enrichir la vie locale et régionale.

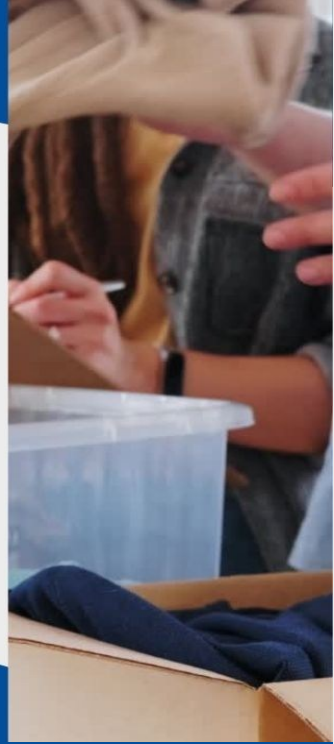
QUI EST MARC ST-CERNY ?

Homme engagé et déterminé, Marc St-Cerny a à son actif plusieurs réalisations et contributions dans la communauté. C'est à 12 ans qu'il débute sa carrière de bénévole avec le mouvement scout. Par la suite, il s'implique auprès de la Jeunesse étudiante catholique, puis à la Société de Saint-Vincent de Paul. Son implication s'étend aussi auprès de divers mouvements et comités étudiants.

À Verchères, il a été, tour à tour, pompier volontaire, directeur et président des loisirs, président fondateur de la Maison des Jeunes, membre des Chevaliers de Colomb et des Lions, en plus d'être président du conseil d'administration de la Résidence Florentine-Dansereau, de 2002 à 2013.

Marc St-Cerny a également une implication politique marquante. Il a siégé au conseil de la municipalité de Verchères pendant plus d'une vingtaine d'années comme conseiller municipal, comme maire suppléant et enfin comme maire. Au niveau régional, il a été également préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville de 1988 à 1989. De 2006 à 2012, Marc St-Cerny a été membre du comité consultatif agricole de la MRC, à titre de représentant des citoyens. Également, de 2008 à 2012, il a été représentant du domaine communautaire au Conseil d'administration et du Comité exécutif du CLD de Marguerite-D'Youville.

Il a fondé bon nombre d'associations, tant dans le milieu politique que communautaire. Sa contribution a été importante pour la région de la MRC de Marguerite-D'Youville et la société québécoise. L'appellation du prix se veut un hommage à Marc St-Cerny, qui reste une figure exceptionnelle en matière d'engagement.



Marc St-Cerny

1943 - 2017

Prix Marc St-Cerny



QUI PEUT REMPORTER CE PRIX ?

Toute personne qui, de son plein gré, offre son temps, sa motivation et ses compétences à un organisme ou des personnes de sa communauté, afin d'atteindre des objectifs collectifs. L'engagement doit être désintéressé et volontaire. C'est-à-dire qu'il ne doit pas viser à obtenir directement ou indirectement une rétribution. La participation volontaire peut prendre la forme d'un engagement moral qui peut être ponctuel ou répété, temporaire ou récurrent.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

La mise en candidature doit porter sur l'implication bénévole d'une seule personne qui doit rencontrer les conditions suivantes :

1. Résider sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;
2. Être âgée de plus de 35 ans, en date du 1^{er} janvier de l'année en cours;
3. Avoir accompli des activités de façon bénévole, c'est-à-dire sans avoir reçu de rémunération pour ces activités;
4. Avoir accompli les activités bénévoles sur une base volontaire et non dans le cadre d'un programme scolaire, d'un programme de réinsertion sociale ou de son travail.

Important !

- Une personne ne peut soumettre sa propre candidature;
- Les membres du comité de sélection ne peuvent présenter aucune candidature;
- Les personnes qui travaillent bénévolement dans des organisations syndicales ou professionnelles sont exclues;
- Une personne ou un organisme qui présente plus d'une candidature doit soumettre, pour chacune des candidatures, des documents dont le contenu a un caractère particulier et exclusif;
- Les personnes qui ont déjà remporté le prix ne sont pas admissibles;
- La candidature d'une personne ne peut être soumise à titre posthume.

Prix Marc St-Cerny



CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'engagement personnel et social (25 % des points) : Ce critère correspond à la continuité de l'engagement bénévole, à la variété des activités bénévoles et à l'assiduité aux activités, notamment le nombre d'heures consacrées au bénévolat chaque semaine.

Le rayonnement (25 % des points) : Il s'agit de l'effet des actions bénévoles sur le milieu ou sur la communauté locale, régionale ou nationale, du type de service rendu et de son utilité.

La détermination (20 % des points) : Les activités bénévoles se sont poursuivies malgré les contraintes et les obstacles rencontrés.

La capacité de mobilisation (20 % des points) : La personne bénévole agit activement pour mobiliser les ressources humaines et pour réunir les ressources matérielles et financières nécessaires afin de réaliser un projet ou de remplir la mission d'un organisme.

COMMENT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE ?

Pour soumettre une candidature, vous devez joindre les documents suivants :

- Le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé;
- Deux lettres d'appui signées qui doivent faire état des réalisations bénévoles de la candidate ou du candidat. Seulement deux lettres seront considérées par le comité de sélection. Les lettres ne peuvent pas être soumises par des membres de la famille de la candidate ou du candidat ni par la personne qui soumet la candidature.

COMITÉ DE SÉLECTION

Un comité de sélection est formé afin de choisir le/la lauréat(e). Les personnes qui y siègeront seront :

- Deux (2) représentants du conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Marguerite-D'Youville.



REMISE DU PRIX MARC ST-CERNY

Le préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville remettra le prix à la personne lauréate lors du Rendez-vous économique de la MRC qui aura lieu le 18 novembre 2026, de 17 h à 19 h, au Centre multifonctionnel de Contrecoeur. Le/la lauréat(e) y recevra un trophée hommage offert par la MRC.



GUIDE DE MISE EN CANDIDATURE

PRIX MARC ST-CERNY POUR L'IMPLICATION CITOYENNE 2026

Ce guide a pour objectif de faciliter la rédaction d'un dossier de mise en candidature pour l'édition 2026 du *Prix Marc St-Cerny pour l'implication citoyenne*.

Le dossier de candidature revêt un caractère primordial puisque c'est à partir de l'information présentée que la candidature est évaluée. Il permet de mettre en évidence l'engagement social particulier du bénévole au sein de sa communauté. Ainsi, il est important de vous assurer d'avoir toute l'information nécessaire à la mise en valeur de la personne dont vous soumettez la candidature. De plus, vous devez vous assurer de l'intérêt de la personne présentée à recevoir ce prix et que les renseignements fournis, notamment ceux qui concernent les activités bénévoles exercées, sont exacts.

Il est important que toutes les sections du formulaire de mise en candidature soient remplies (formulaire rempli et signé ainsi que deux lettres d'appui signées) de façon claire et compréhensible, et ce, tant sur le plan du contenu que sur celui de la forme. Une présentation claire, soignée et exempte de fautes d'orthographe constitue un atout qui ne doit pas être négligé.

ÉTAPE 1 : S'ASSURER QUE LA PERSONNE BÉNÉVOLE RÉPOND AUX CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Voir la section « Conditions d'admissibilité »

ÉTAPE 2 : REMPLIR ET SIGNER LE FORMULAIRE

Utilisez le formulaire de mise en candidature que vous trouverez à l'adresse suivante : www.margueritedyouville.ca/prix-msc. Il se trouve également à la fin du présent guide.

Afin de permettre une analyse équitable des candidatures, le dossier de la personne bénévole sera examiné en fonction des renseignements fournis dans le formulaire et en fonction de chacun des critères d'évaluation.

Par conséquent, il est important de fournir une description des activités correspondant à chacune des questions et de respecter le nombre minimal (50) et maximal (300) de mots prévus.

ÉTAPE 3 : S'ASSURER DE JOINDRE LES LETTRES D'APPUI

Toute candidature sans lettres d'appui, sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée.

- Deux (2) lettres d'appui signées, mentionnant les réalisations de la personne bénévole, doivent être jointes au dossier de candidature. Seulement deux (2) lettres seront considérées par le comité de sélection.
- Les lettres ne peuvent pas être soumises par des membres de la famille de la candidate ou du candidat ni par la personne qui soumet la candidature.
- Les lettres doivent être soumises par des personnes qui sont âgées de 16 ans et plus.



GUIDE DE MISE EN CANDIDATURE (SUITE)

PRIX MARC ST-CERNY POUR L'IMPLICATION CITOYENNE 2026

Importance des lettres d'appui

Les lettres d'appui ont une grande importance, car elles reflètent de façon concrète et personnelle la perception d'une citoyenne ou d'un citoyen ayant été témoin de l'engagement de la personne bénévole et de son apport à la communauté. Elles devraient permettre de faire ressortir les réalisations de la candidate ou du candidat, mais également ses qualités personnelles mises au service de l'action bénévole, et ce, qui la ou le distingue.

Les lettres d'appui peuvent compléter l'information contenue dans le formulaire. Leur contenu pourra être pris en compte lors de l'analyse.

- Voici quelques exemples d'éléments devant figurer dans les lettres d'appui :
- Indiquez depuis combien de temps vous connaissez la personne bénévole.
- Précisez dans quel contexte vous avez pu constater sa contribution bénévole.
- Dans quels types d'activités s'est-elle démarquée?
- Qu'est-ce qui en fait une personne bénévole remarquable?

ÉTAPE 4 : TRANSMETTRE LA CANDIDATURE

Avant de transmettre une candidature, assurez-vous d'inclure dans votre envoi les documents suivants :

- Le formulaire dûment rempli et signé
- Les lettres d'appui signées

Le dossier de présentation complet, y compris les documents joints, doit nous être expédié au plus tard le **21 août 2026**.

Par courriel : jlambert@margueritedyouville.ca

Par la poste : Prix Marc St-Cerny pour l'implication citoyenne, édition 2026
609, route Marie-Victorin
Verchères (Québec) J0L 2R0





FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PRIX MARC ST-CERNY POUR L'IMPLICATION CITOYENNE 2026

S.V.P., remplir toutes les sections en caractères d'imprimerie

Renseignements sur le/la candidat(e)

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance (aaaa-mm-jj) : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ (jour) _____ (soir)

Nombre d'heures consacrées actuellement aux activités bénévoles par semaine ou par année : _____

Renseignements sur la personne qui soumet la candidature

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ (jour) _____ (soir)

De quelle façon avez-vous entendu parler du prix Hommage Marc St-Cerny :

Centre d'action bénévole : Bouche à oreille : Municipalité : Courriel :

Internet : Publicité dans les journaux : Travail :

Autre (précisez) : _____

Déclaration de la personne qui soumet la candidature :

Je certifie que la personne présentée a été informée de sa mise en candidature et que les renseignements fournis, notamment ceux qui concernent les activités bénévoles exercées (sans rémunération), sont exacts.

Nom : _____ Signature : _____

Date : _____

Avant de transmettre la candidature, assurez-vous d'inclure :

- le formulaire dûment rempli et signé par la personne soumettant la candidature.
- deux (2) lettres d'appui signées faisant état des réalisations bénévoles de la candidate ou du candidat.

Envoi du formulaire et des lettres d'appui :

Par courriel : jlambert@margueritedyouville.ca

Par la poste : Prix Marc St-Cerny pour l'implication citoyenne, édition 2026
609, route Marie-Victorin
Verchères (Québec) J0L 2R0



MRC de
**Marguerite-
D'Youville**



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PRIX MARC ST-CERNY POUR L'IMPLICATION CITOYENNE 2026

S.V.P., remplir toutes les sections en caractères d'imprimerie

QUESTION 1 : RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS BÉNÉVOLES

Dressez la liste des actions bénévoles par ordre chronologique. Vous pouvez énumérer autant d'actions que vous le souhaitez, et au besoin, utilisez des pages supplémentaires.

Cette section sert à décrire les actions accomplies par la candidate ou le candidat, à titre bénévole, de même que son rôle et les responsabilités qu'elle ou il a assumées. Il est important de situer ces activités dans le temps et d'apporter des précisions sur le temps consacré par la candidate ou le candidat aux activités bénévoles.

Exemples :

Période et territoire couverts : de 2003 à présentement, pour les municipalités de Sainte-Julie, Saint-Amable et Verchères.

Précisez le temps consacré à ces actions bénévoles (en mois ou en années) : 35 heures par mois durant la période estivale (de mai à septembre).

De plus, il est important d'exposer les répercussions de ces activités dans le milieu et la façon dont la communauté en a profité. Il peut également être utile de faire le lien entre les besoins observés, les activités menées et les résultats.

LISTE DES ACTIONS BÉNÉVOLES	PÉRIODE ET TERRITOIRE COUVERTS	TEMPS CONSACRÉ À L'ACTIVITÉ	EFFETS OBSERVABLES DES ACTIONS SUR LES SERVICES OU LA COMMUNAUTÉ



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PRIX MARC ST-CERNY POUR L'IMPLICATION CITOYENNE 2026

S.V.P., remplir toutes les sections en caractères d'imprimerie

QUESTION 2 : DÉCRIVEZ L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DE LA CANDIDATE OU DU CANDIDAT ET RÉSUMEZ LES RAISONS POUR LESQUELLES SA CANDIDATURE DEVRAIT ÊTRE RETENUE.

Dans cette section, mettez en valeur la détermination de la candidate ou du candidat, sa capacité à mobiliser et à susciter la collaboration et l'engagement de gens dans le contexte d'un projet ou au sein d'un organisme. Démontrez comment la candidate ou le candidat a dépassé les attentes des organisations dans la pratique de ses activités bénévoles. (*minimum 50 mots et maximum 300 mots*)